



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

N° DEL 2019.01.30/016

Thème : PATRIMOINE 6

Objet : Programme de restauration fortifications Vauban Unesco CPER - Travaux porte dauphine (avenue Vauban) - Demandes de subventions.

Convocation :

Date : 24/01/2019

Affichage : 24/01/2019

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 31

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FOMM Gérard;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
BREUIL Marc donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

L'avenue Vauban, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est le résultat de transformations successives intervenues au cours de la 1^{ère} moitié du 20^e siècle. Pour mémoire, de la fin du 17^e jusqu'aux années 1930, cet espace constituait le rempart lui-même avec un cavalier de terre. A l'occasion de l'ouverture et de la construction de la Porte Dauphine, dans le bastion voisin entre 1931 et 1933, l'arrière du parement a été fortement modifié – déblaiement et nivellement - afin de permettre la circulation des véhicules intra-muros.

Au cours des décennies passées, l'avenue et les murs de l'ancien fossé médiéval ont développé des pathologies liés à l'insuffisance d'entretien et à l'absence de collecte et de drainage des eaux d'infiltration et pluviales.

Pour la ville, la restauration et l'aménagement de l'avenue Vauban, des trottoirs et de l'ancien fossé médiéval relèvent, pour l'essentiel, de la logique de préservation de son patrimoine architectural, inscrit sur la liste du patrimoine mondial au titre des fortifications de Vauban. Il s'agit également d'un espace public, au sein du secteur sauvegardé, qui de ce fait, joue un rôle dans l'identité de la ville.

Une étude préalable concernant l'état sanitaire du secteur a été réalisée en 2017 permettant un bilan sanitaire et domanial de la zone et définissant les priorités d'intervention pour tenir compte de l'évolution de l'état sanitaire et des perspectives d'aménagement de l'avenue et du fossé médiéval. Cette étude a également permis d'évaluer le coût et dresser un phasage des travaux.

Le PRO/DCE programmé en 2018 et actuellement en cours de réalisation courant 2019. Dès son achèvement, cette étude permettra d'exécuter rapidement les travaux de restauration de la Porte Dauphine, dont l'état sanitaire est particulièrement préoccupant.

Dans le cadre du programme de restauration des fortifications de Vauban Unesco inscrit au CPER 2015-2020, a été retenue, pour l'année 2019, par la ville et le Ministère de la Culture (DRAC), la réalisation de ces travaux d'urgence.

Le montant estimatif de ces travaux d'urgence, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, s'élève à 44 000€ HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DRAC (40%)	17 600,00€ HT
Département (20%)	8 800,00€ HT
Région (20%)	8 800,00€ HT
Ville (20%)	8 800,00€ HT

AR Prefecture

005-210500237-20190212-20190130016-DE
Reçu le 12/02/2019

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 6 DEL 2019.01.30/016

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190212-20190130016-DE
Reçu le 12/02/2019

Blank area with horizontal lines for writing.